



Bourses d'études à temps plein en éducation de la petite enfance

Consignes, date limite et critères de sélection

Renseignements sur les bourses d'études

Les étudiants qui poursuivent des études à temps plein en éducation de la petite enfance peuvent demander une bourse d'études de 2 000 \$ par semestre pour un maximum de quatre semestres pour financer leurs études. Un comité évalue une fois par année toutes les demandes de bourse d'études à temps plein. Trois bourses sont attribuées chaque année.

Exigences

Toute personne qui fait une demande doit y joindre les documents ci-dessous. Une demande incomplète ne sera pas prise en compte et sera retournée à la personne :

- un formulaire de demande dûment rempli;
- une preuve de citoyenneté canadienne (certificat de naissance) ou de résidence permanente (carte RP);
- une preuve de résidence au Yukon pendant au moins trois années au cours des cinq dernières années consécutives ou une preuve d'obtention d'une Bourse du Yukon du ministère de l'Éducation du Yukon (au besoin, on peut obtenir une lettre confirmant le statut de résidence au Yukon des Services de santé assurés pour prouver qu'on répond à l'exigence de résidence);
- un curriculum vitae à jour faisant état de l'expérience personnelle, professionnelle, scolaire et bénévole de la personne et de ses liens avec sa collectivité;
- une copie de la lettre d'acceptation dans un programme d'éducation de la petite enfance d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu et agréé au Canada;
- une déclaration personnelle écrite où figurent les points suivants :
 - les raisons qui motivent la personne à poursuivre des études en éducation de la petite enfance,

- des renseignements sur le programme d'éducation de la petite enfance dans lequel elle a été admise et ce qui l'a amenée à choisir ce programme en particulier,
- la façon dont ces études seront bénéfiques pour la personne et sa collectivité,
- ce qu'elle croit pouvoir apporter au domaine de l'éducation de la petite enfance,
- ce qu'elle a l'intention de faire après ses études, dont où elle compte chercher un emploi dans le domaine de l'éducation de la petite enfance;
- deux recommandations dûment remplies portant sur l'aptitude de la personne faisant la demande à travailler dans le milieu de l'éducation de la petite enfance. Les références – et non la personne qui fait la demande – doivent transmettre directement les documents de recommandation à la Section de l'éducation de la petite enfance et des services de garde en utilisant l'une des méthodes indiquées dans les documents, sans quoi la demande sera jugée incomplète.

Les étudiants qui suivent des cours à l'Université du Yukon à Whitehorse doivent faire une demande d'aide financière auprès de l'Université avant de présenter une demande de bourse d'études. Les étudiants doivent indiquer sur leur formulaire de demande toute aide financière qu'ils recevront de l'Université du Yukon pour les aider à poursuivre leurs études en éducation de la petite enfance. Les étudiants des localités rurales ne sont pas tenus de faire une demande d'aide financière auprès de l'Université avant de présenter une demande de bourse d'études, mais ils doivent déclarer toute aide financière reçue de l'Université, le cas échéant.

Les personnes qui fournissent des renseignements inexacts dans leur dossier de demande devront rembourser tout financement qui leur aura été accordé et n'auront pas accès à d'autres fonds offerts par l'entremise du programme.

Date limite

La date limite pour la présentation des demandes de bourse d'études à temps plein est le 30 juin de chaque année. Si la date tombe un samedi ou un dimanche, le délai est prolongé jusqu'à la fin du jour ouvrable suivant.

Critères de sélection

Les demandes de bourse d'études à temps plein dûment remplies seront transmises à un comité de sélection qui les évaluera en fonction des critères énoncés dans la trousse de demande. Les personnes dont la demande est acceptée en seront avisées par écrit.